



Communiqué de presse



www.ofs150ans.ch

Embargo: 21.12.2010, 9:15

13 Protection sociale

N° 0351-1013-20

Résultats nationaux de la statistique suisse de l'aide sociale 2009

Le taux d'aide sociale ne progresse que légèrement malgré la situation économique difficile

Neuchâtel, 21.12.2010 (OFS) – **En 2009, 230'019 personnes ont recouru à des prestations de l'aide sociale en Suisse, ce qui représente un taux d'aide sociale de 3%. C'est la première fois depuis 2006 que ce taux augmente, même si ce n'est que très modérément. Le taux d'aide sociale se montait à 2,9% en 2008. L'évolution a été variable selon les cantons et les groupes d'âges, comme le montrent les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Si l'on considère les différents groupes d'âges, celui des 56 à 64 ans a enregistré une forte progression de bénéficiaires en termes relatifs par rapport à 2008.**

En 2009, 230'019 personnes ont été entièrement ou partiellement tributaires de l'aide sociale pour couvrir leurs besoins vitaux. Ces personnes représentent 3,0% de l'ensemble de la population. Leur nombre a été supérieur de 4% environ à celui enregistré en 2008. Comme l'évolution conjoncturelle et en particulier la nette augmentation du nombre de chômeurs observée en 2009 ont une incidence différée sur l'aide sociale, il faudra attendre les résultats détaillés de la statistique de l'aide sociale de 2010 pour connaître les conséquences des conditions économiques défavorables de l'année précédente.

Le risque de dépendre de l'aide sociale augmente plus fortement chez les personnes proches de l'âge de la retraite

Entre 2008 et 2009, le chiffre absolu de bénéficiaires de l'aide sociale a augmenté dans tous les groupes d'âges. Celui des 56 à 64 ans a enregistré une forte progression. Son taux d'aide sociale a atteint 2,2% en 2009, soit le niveau le plus élevé jamais observé pour ce groupe d'âges depuis la publication des premiers résultats nationaux de la statistique de l'aide sociale pour l'année 2004. Dans les dernières années précédant la retraite, les bénéficiaires ont manifestement toujours plus de peine à ne plus dépendre de l'aide sociale par le biais d'une amélioration de leur situation professionnelle. Pour les bénéficiaires de ce groupe d'âges, le principal motif d'arrêt du versement de l'aide sociale est

la prise en charge financière des besoins vitaux par des assurances sociales. Le taux d'aide sociale des 0 à 17 ans a par contre connu une croissance inférieure à la moyenne. Les mesures prises pour favoriser le passage dans la formation postobligatoire et l'entrée dans la vie professionnelle semblent ici porter leurs fruits.

Légère hausse du taux d'aide sociale des personnes de nationalité étrangère

En 2009, le taux d'aide sociale des personnes de nationalité suisse se situait toujours à 2,0%, presque sans distinction entre les hommes et les femmes. Chez les personnes de nationalité étrangère, le taux d'aide sociale a enregistré une faible hausse de 0,1 point pour atteindre 6,1% (2008 : 6,0%). Il est nettement plus élevé (6,4%) pour les femmes que pour les hommes (5,8%). Le taux d'aide sociale des ressortissants de l'UE 27 et de l'AELE est, avec 2,8%, à peine supérieur à celui des citoyens et citoyennes suisses, ce qui s'explique en premier lieu par le niveau de formation comparativement bon de ce groupe de personnes. En 2009, 54,5% des bénéficiaires de l'aide sociale étaient de nationalité suisse et 45,5% de nationalité étrangère.

Les cantons urbains et la Suisse romande tendent à avoir des taux d'aide sociale plus élevés

Le taux évolue de manière variable selon les cantons. Dans une optique géographique, deux modèles de base ressortent en 2009, ce qui était aussi le cas les années précédentes. Les cantons-ville (BS) ou très urbanisés (GE, ZH) sont plus fortement touchés par l'aide sociale que les cantons ruraux. Certains cantons romands présentent des taux d'aide sociale plus élevés que ceux de cantons alémaniques structurellement semblables. Ces observations se traduisent notamment dans les taux d'aide sociale importants des cantons de NE et de VD et dans ceux relativement bas de LU et de SG. Comme les autres années, le taux d'aide sociale augmente avec la taille de la commune et ce dans toutes les régions du pays. En 2009, il se montait à 5,9% dans les cinq villes suisses de plus de 100'000 habitants. La part supérieure à la moyenne de bénéficiaires de l'aide sociale dans ces villes tient en premier lieu au fait qu'elles comptent dans leur population une plus forte proportion de personnes appartenant aux groupes dits à risque (familles monoparentales, personnes au chômage et personnes de nationalité étrangère).

Les familles monoparentales : le groupe le plus souvent tributaire des prestations d'aide sociale

Les analyses structurelles sont basées sur les cas d'aide sociale (unités d'assistance comptant une ou plusieurs personnes) et non pas sur les personnes soutenues. En 2009, les services sociaux du pays ont versé une prestation financière à 136'593 unités d'assistance au total, ce qui correspond à 3,8% des ménages privés en Suisse. Les personnes qui élèvent seules leurs enfants continuent à être les plus vulnérables : plus d'un ménage de ce type sur six est tributaire de prestations de l'aide sociale.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

La statistique suisse de l'aide sociale

La statistique suisse de l'aide sociale de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour but de fournir des informations sur l'aide sociale qui soient comparables aux niveaux suisse, cantonal et régional. Fruit d'une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, la statistique suisse de l'aide sociale a été introduite progressivement dans toute la Suisse. Les dossiers d'aide sociale sont saisis à l'aide d'un questionnaire standardisé. L'OFS veille au bon déroulement du relevé des données, assume la responsabilité de la livraison des données et exploite ces dernières. Les résultats de la statistique suisse de l'aide sociale de 2009 sont les premiers à reposer sur un relevé de données exhaustif dans tous les cantons.

Depuis 2009, la statistique suisse de l'aide sociale prend aussi en considération les réfugiés admis provisoirement vivant depuis plus de sept ans en Suisse. Il va de soi que ce groupe de personnes est venu élargir l'univers de base retenu pour calculer le taux d'aide sociale.

Le **taux d'aide sociale** est un indicateur essentiel de la statistique de l'aide sociale. Il mesure la part des bénéficiaires dans la population totale. Il renseigne par ailleurs sur le risque de tomber dans la précarité et de dépendre des prestations d'aide sociale.

Le taux d'aide sociale a pour valeur de référence la population résidente permanente (ESPOP) de l'année précédente.

Le **taux d'assistance** correspond à la part des unités d'assistance (cas) dans l'ensemble des ménages.

La statistique suisse de l'aide sociale permet d'identifier les groupes à risque, de connaître le contexte sociodémographique et la situation familiale des bénéficiaires. Elle permet aussi de chiffrer le montant ainsi que la durée de l'aide fournie. La statistique permet d'observer sur une base solide et objective l'évolution des problèmes sociaux et des prestations d'aide sociale. Elle constitue de ce fait un instrument important de la politique sociale.

Renseignements:

Norbert Riesen, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 32 71 36578

Nouvelles parutions:

Actualités OFS «Statistique suisse de l'aide sociale 2009: le taux d'aide sociale ne progresse que légèrement malgré la situation économique difficile», n° de commande: 767-1100. Prix: gratuit.

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36281, e-mail: pm@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [13 - Protection sociale](#)

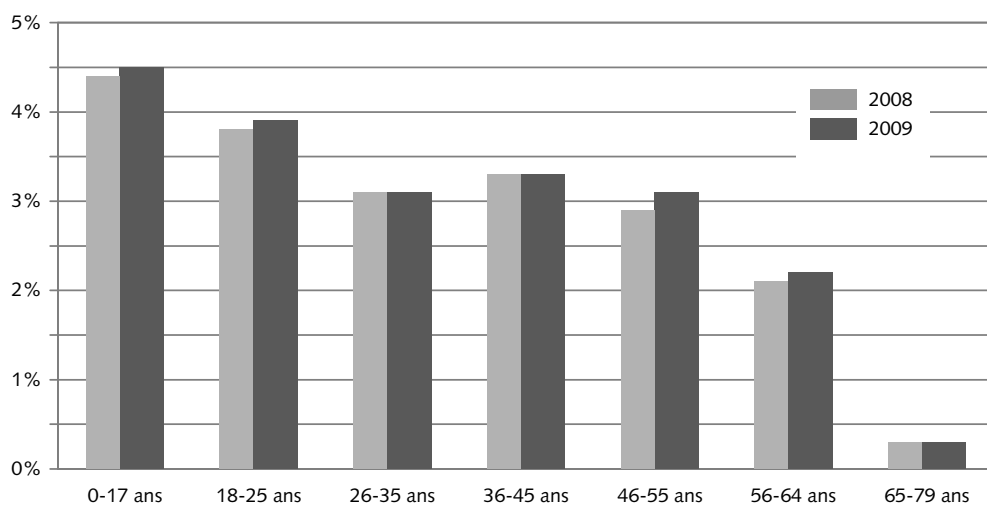
Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Taux d'aide sociale par classe d'âges

G 1

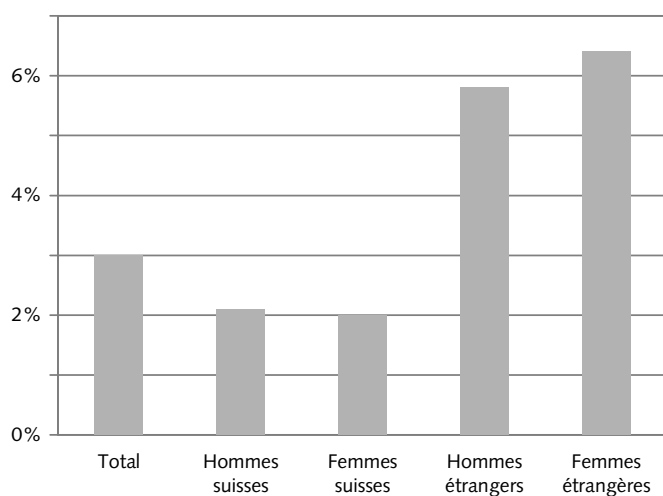


Source: Statistique de l'aide sociale 2009

© OFS

Taux d'aide sociale selon la nationalité et le sexe 2009

G 2

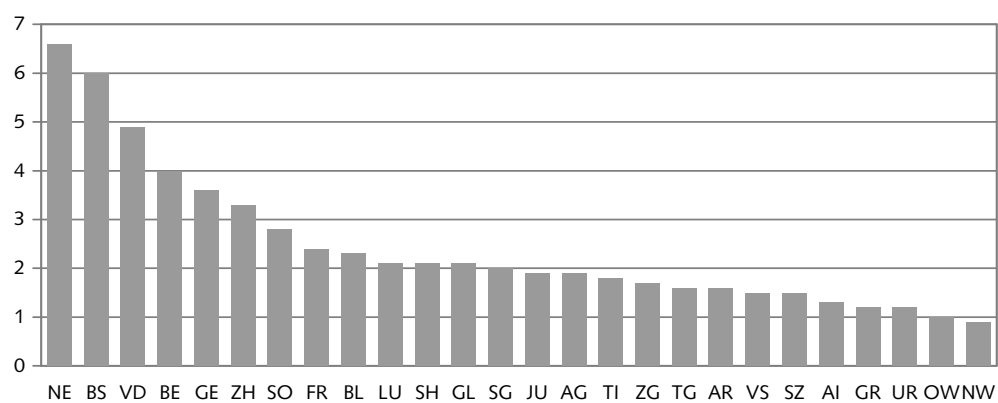


Source: Statistique de l'aide sociale 2009

© OFS

Taux d'aide selon les cantons 2009

G 3



Source: Statistique de l'aide sociale 2009

© OFS